

# ACLOU

LAT 44° 41' 56" N  
LONG 1° 11' 05" O



**Association des Concessionnaires,  
Locataires, Occupants et Usagers  
de l'Île aux Oiseaux pour la Défense  
du Paysage Naturel et Bâti.**

**A.C.L.O.U. de l'Île aux Oiseaux  
17, Avenue Charles de Gaulle  
33260 LA TESTE DE BUCH**

**Tél : 05 56 54 61 33**

**Fax. : 05 56 54 61 36**

**[www.ileauxoiseaux.org](http://www.ileauxoiseaux.org)**

**LA TESTE, le 27 Novembre 2010**

## **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 NOVEMBRE 2010 A 18 H.**

Le 26 Novembre 2010 à 18 H 30, les Membres de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale au Centre d'Hébergement BONNEVAL, Salle de réception à LA TESTE DE BUCH sur convocation écrite faite par le Bureau le 05 Novembre 2010.

L'Assemblée est présidée par Mr Jean DUBROUS  
De son Vice Président Ph. RICAUD  
De la Secrétaire N. CAZIS  
De sa Trésorière C. MORA

Il a été établi une feuille de présence au cours de l'Assemblée.

Le Président ouvre la séance en remerciant les Personnes présentes et particulièrement les invités qui ont bien voulu se libérer pour participer à cette Assemblée Générale :

Monsieur le Maire de LA TESTE  
Monsieur Th DUPRAT – Garde de l'Île.

Le Président note la présence de Mr J-B BIEHLER Adjoint au Maire en charge du patrimoine.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) - Rapport moral du Président.
- 2°) - Rapport financier du Trésorier.
- 3°) – Election du Conseil d'Administration
- 4°) - Questions diverses.

Le Président fait part, au nom du Conseil d'Administration, de ses condoléances auprès des familles de nos Amis disparus : Jean-Louis BONNIN – Jean CAUBIT – Le Professeur BERNARD - Michel BOSSUET – Maurice BIEHLER et Patrick VOLLET.

Le Vice Président, procède à la lecture du PV de l'Assemblée Générale tenue exceptionnellement le 26 Février 2010, auquel l'Assemblée donne son quitus.

### **RAPPORT MORAL DU PRESIDENT**

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'une Commission d'attribution des cabanes 46 et 99 s'est réunie le 7 Juin 2010 et qu'à l'issue de cette Commission l'ACLOU a écrit à Monsieur le Maire le 10 Juin, Président de la commission, pour dénoncer les irrégularités constatées lors du déroulement des procédures d'attribution :

- Retrait d'un dossier à l'ouverture de la séance sur ordre in extremis du Conservatoire. Dossier pourtant instruit par le Conservatoire et communiqué à la Commission pour consultation.
- Refus, vue les circonstances, du Président de faire effectuer le vote prévu dans les principes directeurs d'attribution tel que rédigés par le Conservatoire. Jury tenu hors commission et non prévu dans les principes d'attribution précités.

Au résultat, ces manœuvres laissent auprès des Pétitionnaires planer un soupçon de discrimination qui discréditent notre Association.

Dans ce contexte où notre participation à la Commission est entachée de complicité dans une pratique inhumaine, illégale, discriminatoire et autoritaire, le Conseil d'Administration en sa séance du 21 Octobre 2010 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de ce jour, le vote pour le retrait de notre Association de la Commission consultative d'attribution.

Monsieur le Maire prend la parole pour dénoncer la politique de la chaise vide, en implorant l'Assemblée par ses conseils de ne pas se retirer, mais de poursuivre une attitude de négociations, capable de faire évoluer favorablement cette Commission d'attribution ; évolution dont il s'engage à porter toute son attention en assurant à l'Assemblée qu'une telle situation ne se reproduirait pas.

Le Vice Président rappelle à Monsieur le Maire, le rendez-vous qu'il a bien voulu accorder au Président DUBROUS et Vice Président RICAUD, le 22 Mai 2008 en présence de ses Conseillers et qu'aucun des 11 points que l'ACLOU souhaitait négocier avec son aide, auprès du Conservatoire, n'avait été traité à savoir pour l'essentiel :

- Révision à la baisse des redevances.
- Participation financière à l'entretien et réparation des quais.
- Allongement de la durée des AOT afin de sécuriser les usagers dans l'investissement des travaux d'entretiens des cabanes.
- Revoir les dispositions d'attributions des cabanes aux ayants droits en ligne directe après décès du bénéficiaire etc...

Le Vice Président s'étonne que le rapport d'activité 2009 présenté en Conseil de Site n'ait pas été complété par la présentation d'un bilan définitif 2009, faisant apparaître les résultats antérieurs jamais produits. Il est à prévoir que l'addition des résultats laisse apparaître des excédants importants qui justifieraient les revendications exprimées le 22 Mai 2008.

Le Vice Président s'étonne encore d'une concertation et d'une participation de travail annoncées par le Conservatoire dans le cadre de l'élaboration du Plan de Gestion avec BIOTOPE, alors que seule une réunion d'information le 25 Juin 2010 a eu lieu qui faisait le point sur l'avancement des études, mais dont nous n'avons reçu aucun compte-rendu, ni demande de participation de concertation.

Le Vice Président, sans revenir sur le détail des irrégularités constatées lors de la Commission d'attribution du 7 juin 2010 insiste sur le discrédit que cette situation fait peser sur l'Association, mais aussi sur le Maire et accessoirement sur le Conservatoire dont le comportement « écototalitaire » laisse présager une démolition des cabanes à moyen terme.

Interventions des Adhérents, de nombreuses interventions suivent :

Monsieur Jean DIEGO, demande au Maire, qui s'y engage, de favoriser le rapprochement des autres Associations, afin de présenter un front unis dans nos revendications.

Monsieur Jean Louis NOAILLES, propose de prendre connaissance des textes législatifs du Code de l'environnement qui nous apprendrait que, peut-être, les dispositions du régime auquel nous sommes soumis dérogent et dépassent l'esprit du texte.

Madame Cécile BROUTIN, exerçant dans le milieu environnemental, indique que contrairement aux Anglais, la France et le Conservatoire sont favorables au laisser vivre les usages et les traditions, mais que les difficultés locales dans l'application de ce principe sont peut-être le fait d'une seule personne.

Monsieur Julien DUPUCH dit « d'accord de se retirer de la commission » puisque l'on ne sert à rien, mais qu'est ce que l'on devient ?

Monsieur Thierry DUPUCH s'adressant à Monsieur le Maire, lui demande « qu'est ce qui nous fait croire que vous allez faire bouger les choses ». Lors du rendez vous prochain que vous indiquez avoir avec le Conservatoire, est-ce que vous envisagez d'aborder les irrégularités de la dernière Commission, et pouvez vous vous engager à faire évoluer les choses.

Monsieur le Maire, tient à rassurer l'Assemblée en l'invitant à suspendre la décision de se retirer de la Commission et s'engage d'une part, à participer à la reformulation des principes directeurs d'attribution, d'autre part à intervenir auprès des autres Associations, afin de fédérer un comportement cohérent sur les points d'intérêts communs.

Le Président, pour clore ce point important de l'ordre du jour, compte tenu des réactions de l'Assemblée et des dispositions d'esprit du Maire, propose de mettre en attente la décision de retirer l'ACLOU de la Commission d'attribution, sous conditions :

- l'ACLOU établira une proposition de refonte des procédures d'attribution, qu'elle proposera aux autres Associations. Ce document devra faire l'objet d'une réunion de présentation à la Commission en présence du Conservatoire pour validation. Il en sera de même pour le règlement intérieur de la commission.

Le Président indique, qu'il est impératif que de nouvelles dispositions soient validées avant la prochaine Commission d'attribution, que Monsieur le Maire situe vers Mars/Avril 2011.

Dans le cas contraire, le retrait de l'ACLOU à la Commission deviendrait effectif.

## **RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER**

Bilan comptable 2010 arrêté le 26 Novembre 2010

Recettes 78 x 10 =	780,00 Euros
Dépenses	947,23 Euros
	-----
Résultat :	780,00Euros
	947,23 Euros
	-----
	167,23 Euros Résultat négatif

**Solde Exercice 2009 = 6 760,40 Euros**

<b>A ce jour le compte courant Crédit Agricole</b>	<b>6 593,17 Euros</b>
<b>+ Livret</b>	<b>10,07 Euros</b>
<b>Solde Créiteur</b>	<b>6 603,24 Euros</b>
<b>Au 26/11/2010</b>	

Le quitus est demandé par rapport au Bilan 2010.  
Quitus obtenu à l'unanimité.

### **ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur Philippe RICAUD, Madame MINOS Françoise et Madame CAZIS Nelly font partie du Tiers sortant, Monsieur Jean Louis DESSALLE a adressé un courrier en son temps, afin de pouvoir faire partie du Conseil d'administration.

Les personnes à jour de leur cotisation sont amenées à voter et à mettre leur bulletin dans l'urne.

71 Votants.

Monsieur RICAUD Ph	obtient :	52 Voix
Madame MINOS F	obtient :	53 Voix
Madame CAZIS N	obtient :	41 Voix
Monsieur DESSALES J-L	obtient :	22 voix

L'ont noté 6 Bulletins nuls.

Sont réélus Mr RICAUD, Mme MINOS, Mme CAZIS.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Compte tenu des nombreuses interventions en cours de soirée, les questions diverses ont été abordées.

On notera au travers des échanges, l'engagement que les Membres de l'ACLOU ont manifesté pour la défense de leurs droits et leurs revendications pour une gestion saine, et humaine nettoyée d'un ostracisme latent qui participe gravement aux tensions constatées sur l'île depuis l'arrivée du Conservatoire.

Plus de questions n'étant posées.

Le Président lève la séance à 20 h 30 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié, et à nous rejoindre sur le site de l'ACLOU : [ile.aux.oiseaux.org](http://ile.aux.oiseaux.org)

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal a été signé par le Président et la Secrétaire.

Le Président  
Jean DUBROUS

La Secrétaire  
Nelly CAZIS